

1. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, contient des énoncés prospectifs concernant les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, le rendement, les perspectives et les occasions d'affaires. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi des mots ou expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « viser », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres expressions semblables lorsqu'ils se rapportent à la société ou à sa direction, et ont pour but de signaler des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des faits historiques, mais reflètent plutôt les attentes actuelles de la société quant aux résultats et aux événements futurs.

Ces énoncés prospectifs sont assujettis à divers risques et incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles. Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, les changements dans la conjoncture économique; les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs; une augmentation de la concurrence résultant de l'arrivée de nouveaux concurrents ou des concurrents actuels; la disponibilité et le coût des matières premières, des ingrédients, des combustibles et des services publics; des changements dans les stratégies d'établissement des prix de la société ou de ses concurrents; le rendement des magasins franchisés de la société en deçà des attentes; les risques associés aux conditions du programme financier offert aux franchisés indépendants de la société; l'impossibilité de réaliser les économies de coûts et l'efficacité opérationnelle prévues résultant des initiatives importantes de la société, notamment les investissements de la société dans les systèmes informatiques, le réseau d'approvisionnement et d'autres mesures de simplification et de réduction des coûts; l'incapacité de l'infrastructure informatique de la société à soutenir les besoins de cette dernière; l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à atténuer l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires, et de contrôler les pertes; l'incapacité à mener à terme les initiatives importantes de la société de façon réussie et en temps opportun, notamment la mise en œuvre de stratégies et le lancement de produits novateurs; les coûts imprévus associés à la mise en œuvre d'initiatives stratégiques, y compris les coûts de rémunération; l'incapacité du réseau d'approvisionnement à répondre aux besoins des magasins de la société; la détérioration des relations de la société avec les membres de son personnel, particulièrement au cours des périodes de changements; l'incapacité d'atteindre les résultats désirés au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives; les modifications des exigences réglementaires qui concernent les activités de la société; l'adoption de nouvelles normes comptables et les changements d'utilisation des estimations comptables de la société, y compris en ce qui a trait à l'évaluation des stocks; les fluctuations des gains de la société par suite de la variation de la valeur de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres relatifs aux actions ordinaires de la société et de Loblaw; les changements dans les passifs d'impôts de la société résultant des modifications des lois fiscales ou des cotisations futures; une dépendance nuisible à la performance de ses fournisseurs indépendants; les événements touchant la santé publique; l'incapacité de la société à obtenir du financement externe; l'incapacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants clés; et les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité avec ses fournisseurs. Les autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, de temps à autre, auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, y compris dans les sections intitulées « Risques d'exploitation et gestion des risques » et « Risques financiers et gestion des risques » du présent rapport de gestion. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge sans importance pour le moment pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs.

En plus de ces risques et incertitudes, les hypothèses importantes utilisées dans les énoncés prospectifs, particulièrement dans le rapport aux actionnaires et dans les sections 7.1, 7.2 et 18 figurant aux pages 23, 26 et 55, respectivement, du présent rapport annuel, comprennent ce qui suit : il n'y a pas de changement important dans la conjoncture économique depuis 2007; les modes dans les dépenses et les préférences des consommateurs suivent de près les tendances historiques; il n'y a pas de changements significatifs dans la concurrence, que ce soit la venue de nouveaux concurrents ou chez les concurrents actuels; il n'y a pas de changement imprévu aux stratégies des prix actuelles de la société ou de ses concurrents; le rendement des franchisés correspond aux attentes; la société offre avec succès de nouveaux produits et des produits novateurs et exécute ses stratégies de la manière prévue, les économies et l'efficacité opérationnelle sont réalisées comme prévu, notamment celles découlant de la réduction des coûts de la société et des mesures de simplification; il n'y pas de changements imprévus quant à l'accès de la société aux liquidités; et il n'y a pas de modification réglementaire, fiscale ou comptable importante ni d'événements importants survenus en dehors du cours normal des activités de la société.

Les lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent ces énoncés prospectifs, lesquels reflètent les attentes de la société uniquement en date du présent rapport de gestion. La société renonce à toute obligation ou intention de mettre à jour ou de revoir ces énoncés prospectifs à la lumière de nouvelles informations ou à la suite d'événements ultérieurs, ou bien pour tout autre motif, sauf dans les cas prévus par la loi.